

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La politique étrangère de la France. — Pour la paix irlandaise. — L'Égypte recevra-t-elle l'autonomie? — Un ennemi de la Société des Nations. — Entrevue alliée ajournée.

Depuis le retour au pouvoir de M. Poincaré, une question revient sans cesse à tous les esprits : dans quelle mesure le départ hâtif de M. Briand va-t-il affecter la politique étrangère de la France ?

Que l'opinion ait voulu un changement, et un changement important, il n'est point de doute. Est-ce à dire que l'opinion ait réclamé l'abandon des directives, jusqu'ici adoptées, de notre politique étrangère ? En aucune façon.

La France pourrait-elle sans courir les pires dangers, faire table rase du Traité de Versailles et des traités annexes ? Pourrait-elle renoncer à l'amitié belge, si précieuse ? Pourrait-elle vouloir briser l'accord avec la Grande-Bretagne, alors que cet accord est la condition de l'apaisement politique et de la renaissance économique ?

Non : la France ne peut changer les bases de sa politique extérieure. Mais ce qu'on peut modifier ce sont les méthodes. Et tel est bien le vœu, la volonté de l'opinion.

Pour apprécier, à sa juste valeur, la procédure suivie en 1921, il suffit d'établir le bilan de nos « amitiés ». Il est sombre : les « nuages diplomatiques » se sont accumulés. L'Italie a connu maints accès de gallophobie ; l'Angleterre aspirait à nous prendre en tutelle et pour cela nous « fustigeait » quotidiennement ; les sympathies américaines se sont refroidies ; il n'est pas enfin jusqu'à l'Espagne qui n'est tenté de pêcher en « eaux troubles » et n'ait eu des velléités de nous disputer au sujet de Tanger.

Au total, c'est à l'isolement complet de la France que nous acheminions les méthodes diplomatiques, contre lesquelles l'opinion a réagi vigoureusement.

Car, nul en France ne souhaite notre isolement. On peut escompter d'ailleurs un revirement prochain en notre faveur de nos Alliés d'hier.

Les sympathies reposent sur la droiture et la bonne foi.

Le dénouement de la question d'Irlande vient de franchir sa seconde phase décisive.

L'une des pierres d'achoppement les plus grosses à la paix irlandaise était le refus catégorique de l'Ulster d'accepter la collaboration de l'Irlande du Nord et de l'Irlande du Sud.

Le Premier Ministre de l'Ulster, sir James Craig, avait manifesté la plus vive opposition et son intransigeance, les mois écoulés, avait failli un moment compromettre le succès des négociations engagées entre Londres et Dublin.

Or, le chef ulstérien vient de consentir à tenter une épreuve, épreuve dont la portée peut être décisive : il a conclu avec le chef de l'Irlande du Sud, un accord qui est un véritable traité de paix, qui met fin aux hostilités existantes et qui surtout à l'avantage de préparer un règlement à l'amiable de tous les différends. Bref, si ce n'est pas encore l'union, l'union complète des deux Irlandes, c'est une chance sérieuse d'entente pour un avenir prochain.

Après l'Irlande, l'Égypte va-t-elle connaître la paix et l'indépendance ? On se souvient qu'en décembre, lord Curzon avait offert à l'Égypte, en guise d'autonomie, un projet de véritable prise en tutelle.

Le résultat, nous l'avons signalé, ce fut l'union de tous les nationalistes, extrêmes et modérés, contre l'Angleterre, union agrémentée de boycottages, de grèves, d'émeutes, de violences de toutes sortes.

Les Égyptiens ne pouvaient se résigner à subir l'emprise britannique et une véritable occupation militaire.

Il paraissaient prêts à consentir à tous les sacrifices nécessaires pour conquérir l'indépendance de leur patrie.

Lord Curzon a-t-il compris que la victoire ne serait pas possible ? A-t-il compris que la manière forte ne sau-

rait rétablir l'ordre et que le calme ne renaitrait que s'il faisait droit aux principales revendications nationalistes ?

Il est vraisemblable.

Dans tous les cas Londres vient de publier un document caractéristique. Le gouvernement britannique déclare qu'il est disposé à suspendre sa protection sur l'Égypte, à reconnaître celle-ci comme Etat souverain, à autoriser la constitution d'un Parlement propre. En un mot, c'est un programme d'indépendance qu'a élaboré Londres.

Naturellement, l'Angleterre exige certaines conditions de sécurité, à débattre d'ailleurs.

Les négociations pourront cette fois sans doute aboutir.

On peut penser ce qu'on voudra du Traité de Versailles, mais il est une partie de ce traité qui aurait dû rallier tous les suffrages, non seulement en France, mais dans le monde entier : le pacte de la Société des Nations.

Or, nous avons vu les Etats-Unis décliner toute participation.

Aujourd'hui, c'est Lloyd George qui l'ignore et aspire à sa ruine.

Le Premier anglais tolérât encore la Société des Nations, tant qu'elle résidait à Londres. Mais du jour où elle dut se rendre à Genève, Lloyd George ne cacha plus son manque de sympathie.

L'affaire silésienne acheva d'indisposer Lloyd George à l'égard de la Société des Nations : ne s'avisait-elle pas, en effet, de prononcer une sentence indépendante, une sentence de droit, plutôt que d'épouser la thèse anglaise ?

La « punition » ne s'est pas fait attendre.

A Cannes, tous les experts étaient d'avis de confier à la Société des Nations le soin d'organiser la Conférence internationale de Gènes. Ne semblait-elle pas toute désignée pour remplir cette mission ?

Lloyd George, pour apaiser son ressentiment, s'est opposé à l'aide de la Société des Nations.

Mais sa rancune à l'égard de cette dernière va plus loin : à peine rentré à Londres, le Premier Anglais fait publier par les journaux à sa dévotion que : « les bureaux des Affaires Etrangères travaillent à l'élaboration d'un nouveau projet d'association des nations dont feront partie la Russie, l'Allemagne et les Etats-Unis ».

Allons-nous assister à l'étrangement de la Société des Nations ? Ce serait une cruelle déception pour tous les fervents de la paix !

Les ministres des Affaires Etrangères de Grande-Bretagne, d'Italie et de France, devaient se réunir à Paris, mercredi, pour s'occuper du problème oriental et tenter de le dénouer.

Au dernier moment, Londres et Rome ont sollicité de concert un ajournement des négociations.

La raison invoquée ? Nécessité d'étudier le mémoire apporté par la France.

Est-elle la véritable ? Il n'est pas impossible, encore qu'elle apparaisse peu vraisemblable.

Le ton de la presse anglaise, en effet, nous incline à chercher ailleurs le motif de l'ajournement : le gouvernement britannique escompterait, très prochainement, des événements très importants tant en Grèce qu'en Turquie.

Dès lors, lord Curzon ne tiendrait nullement à voir s'engager maintenant des discussions peut-être prématurées.

Du moins, cet ajournement aura un avantage : il permettra au gouvernement français de se consacrer plus complètement à la dernière note allemande relative aux réparations.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

L'emprunt forcé en Allemagne

Les travaux préparatoires à l'emprunt forcé se poursuivent activement en Allemagne. Suivant le « Berliner Tageblatt », il est probable que les fortunes jusqu'à 100.000 marks ne seront pas obligées de souscrire à l'emprunt. D'autre part, les souscriptions ne seront pas exigibles en une seule fois, mais se payeront par tranches.

Les milieux parlementaires estiment que même si l'emprunt est intégralement couvert, le budget extraordinaire présenterait encore un déficit de 70 à 80 milliards de marks qui devrait être couvert par un emprunt international.

Grave incident en Haute-Silésie

Mardi dernier, au cours d'une perquisition dans une maison de Peterstorff, on fit la découverte d'armes cachées.

Des coups de feu furent échangés entre les civils et les soldats français. On dit qu'il y a eu des morts et des blessés.

D'après des nouvelles parvenues à la dernière heure, il y aurait eu, du côté français, 25 blessés et 2 tués.

A la suite de ce grave incident, la commission interalliée a décidé de mettre la ville en état de siège de 8 heures du soir à 5 heures du matin. A partir de 9 heures du soir, toute circulation est interdite dans les rues.

L'Angleterre réélirait son Parlement en avril

Les élections générales seront faites vraisemblablement au mois d'avril prochain.

Cette décision a été précipitée du fait de la division profonde qui existe au sein du cabinet sur la question de la réforme de la Chambre des lords.

Bonne foi !

La « Gazette Rouge » attaque violemment la diplomatie française et conclut en déclarant :

« Nous présenterons une note qui ne sera pas modeste pour l'indemnité due par la France en raison des agissements des Tchéco-Slovaques, de la Pologne de Koltchak, de Denikine, de Wrangel, de Yondenitch, de Muller et de Pellioura. Au lieu d'être payée par la Russie, il faudra donc que la France nous paye une somme considérable. »

La « Pravda » et la « Gazette Rouge », s'unissent d'autre part, pour déclarer que rien ne sera réclamé à l'Allemagne et que la Russie se discrediterait aux yeux du prolétariat allemand si elle participait au traité de Versailles.

Les relations commerciales entre la France et l'Italie

En vue de permettre la conclusion d'un « modus vivendi » provisoire actuellement en négociation entre la France et l'Italie, les deux gouvernements ont décidé de prolonger d'un mois ces négociations.

En conséquence rien n'est changé jusqu'à nouvel ordre au régime actuellement en vigueur pour les échanges commerciaux entre la France et l'Italie.

Le retour du Chantoung à la Chine

Les délégués chinois et japonais ont conclu un accord au sujet du retour du Chantoung à la Chine. Quelques détails seuls restent à régler.

Deux propositions de modification au Code civil

M. Louis Martin, sénateur du Var, vient de déposer deux propositions de loi tendant, l'une à réduire à deux ans au lieu de trois le temps de durée de la séparation de corps pour être convertie en divorce ; l'autre, à modifier l'article 758 du Code civil, relatif aux droits héréditaires des enfants naturels, de manière que le calcul de ces droits soit fait désormais d'une façon plus équitable et plus conforme à l'esprit de l'article et à la volonté du législateur.

Une découverte en cinématographie

Une invention ingénieuse, qui aura pour effet d'accroître l'influence du film, mais qui risque de susciter une certaine inquiétude parmi les propriétaires de cinémas, est signalée par un correspondant de l'« Evening News ».

Le procédé en question, qui permet d'éviter l'emploi coûteux de celluloid pour les films, consiste dans le fait que les rayons de la source lumineuse, au lieu d'être projetés au travers d'une bande transparente, sont dirigés à 45 degrés sur

un film de papier réfléchissant ainsi sur l'écran l'image photographiée.

Les premières expériences ayant donné d'excellents résultats, on annonce qu'une Société vient de se former dans le but d'assurer la distribution de vingt à trente mille de ces appareils dans les écoles anglaises.

Un vaccin contre la grippe ?

Un médecin américain, le docteur Park, a découvert un vaccin contre la grippe qu'il expérimenta sur 500 singes, à ce qu'il prétend, sont immunisés contre la grippe et même contre la pneumonie.

Les deux escrimes

Le match de fleuret entre Lucien Gaudin et l'Italien Aldo Nadi qui était disputé lundi soir au Cirque de Paris, a vu, une victoire très nette du tireur français, car c'est par 20 touches à 11 que celui-ci l'a emporté.

Chambre des Députés

Séance du 31 janvier 1922

La Chambre discute le projet portant fixation du budget spécial pour l'exercice 1922 des dépenses recouvrables. Les chapitres relatifs aux crédits affectés aux troupes d'occupation et ceux relatifs aux Pupilles de la Nation sont réservés. Plusieurs crédits relatifs au service de la main-d'œuvre étrangère sont réduits. M. Ringuier se plaint de la lenteur du débatement des régions libérées.

M. Aubry proteste contre les procédés employés par les commissions de réforme qui réduisent systématiquement les pourcentages d'invalidité. Il s'étonne que la Légion d'honneur ne soit pas donnée au titre militaire aux grands mutilés.

M. Defos du Rau annonce que, sous peu, un projet sera déposé relatif aux soins à donner aux mutilés. Il dit que la liquidation des pensions s'accomplit régulièrement.

M. Maginot, ministre de la guerre et des pensions, déclare qu'il avait promis de liquider le dossier des pensions en 3 ans ; en 2 ans et demi, dit-il, il a obtenu ce résultat. Il annonce qu'il va déposer un projet de loi tendant au relèvement des pensions des veuves et des orphelins de guerre.

Les chapitres du budget des pensions sont votés.

Sénat

Séance du 31 janvier 1922

Le Sénat discute le projet de loi tendant à accorder un contingent supplémentaire de croix de la légion d'honneur pour le ministère de la justice. M. Marin demande que ce contingent supplémentaire soit transformé en contingent régulier.

Le projet de loi est voté. Le Sénat adopte le projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1922 de crédits provisoires au titre des dépenses recouvrables et applicables au mois de février.

CHRONIQUE LOCALE

DÉPOPULATION

En 1865, un million de petits Français et de petites Françaises virent le jour. Un de nos confrères affirme qu'à cette époque-là, le chiffre parut insuffisant et que des sociologues dénoncèrent le péril de la dépopulation.

En 1921, 421.000 enfants sont nés en France : soit 50 0/0 de moins qu'en 1865. Les sociologues crient avec plus de raison encore que leurs aînés, à la dépopulation.

Le mal est grand, disent-ils : l'avenir du pays est compromis. Oui, sans doute, mais à qui la faute ?

Qu'a-t-on fait pour les familles nombreuses depuis 1865, et que fait-on pour elles, aujourd'hui ? On fait beaucoup de discours pleins de promesses aux pères et mères de plusieurs enfants : on n'en tient, on n'en réalise aucune ; les enfants s'élèvent, et puis les pères et mères après de longues, de pénibles épreuves, après une vie de labeur et de misère, disparaissent. Ils n'ont plus besoin de rien.

Des bienfaiteurs, depuis quelques années, ont versé des sommes assez élevées dont le revenu doit être distribué entre les pères et mères de familles les plus nombreuses. Tous les ans, par département, on donne 300 ou 500 francs, à une ou deux de

ces familles, mais ce prix n'est pas renouvelé. Il y a aussi le prix Cognacq, de 25.000 francs : celui-là est intéressant. Mais le nombre des titulaires est si restreint, que tous les pères et mères de familles nombreuses ne peuvent espérer le toucher. Et les duretés de la vie s'accumulent !

Mais que fait l'Etat pour les familles nombreuses ? Il accorde une bourse dans un lycée à un enfant d'une famille qui compte 7 enfants.

Ah ! si : il décore les mamans d'une médaille qui, accrochée sur leur poitrine fait bon effet, mais qui ne donne aucun avantage, aucun petit bénéfice, pas même de quoi acheter un gâteau pour fêter cet événement !

Cette année, — comme nous le ferons dans les années suivantes, — nous avons publié la liste des mamans du Lot qui ont et qui élèvent une nombreuse famille. Quels droits leur donne cette décoration ? D'arborer un ruban à leur corsage, comme une palme académique ! Ça ne rapporte rien. Ce n'est pas avec ça que la maman ira acheter une bille de chocolat pour régaler, à leur goûter, les moutards qui reviennent de l'école.

L'Etat accorde plus de subventions aux sociétés d'encouragement à la reproduction de l'espèce chevaline qu'aux familles nombreuses. C'est un fait.

Un de nos confrères proposait de créer un ministère de la Natalité ? Pourquoi pas ?

Mais si ce ministère ne devait être qu'une administration de plus qui absorberait des crédits sans bénéfices particuliers pour les familles nombreuses, il vaut mieux ne pas en parler. Il est certain que les familles nombreuses méritent d'être encouragées, mais autrement que par des médailles.

LOUIS BONNET.

Au 7^e

M. Cancé, sous-lieutenant de réserve au 7^e d'infanterie est promu lieutenant.

Notariat

M. Aubertin est nommé notaire à Cahors, en remplacement de M. Sourdrille.

En profiterons-nous ?

Sous ce titre, nous lisons dans le « Courrier de l'Aveyron » :

« Par suite de la mévente prolongée du fromage, tous les laitiers du canton d'Alanché (Cantal), ont baissé le prix du lait. Ce mois-ci ils ne paient le lait que 35 centimes le litre.

Les paysans, mécontents d'une si forte baisse, se refusent à fournir leur lait. D'ici peu, le beurre et le fromage abonderont sur le marché et se vendront aux prix d'avant-guerre. »

Si — c'est un souhait — par répercussion, le Lot pouvait profiter de ce mécontentement, ce serait très heureux, car beurre et fromage sont toujours à un prix élevé. Mais du Lot au Cantal, il y a encore loin : cependant, il n'est pas inutile de noter ce prix du lait : 35 centimes le litre dans le Cantal.

L. B.

Conférences de garnisons

Dans la salle d'honneur du 7^e R. I. auront lieu les conférences ci-après : Samedi 4 février, à 14 h. par le capitaine Martegoulte, du 18^e R. A. C., sur l'« Artillerie dans le cadre de la D. I. ».

Jeu 9 février, à 14 h., par le colonel Dufour, commandant l'I. D. 33, sur « l'Infanterie ».

MM. les officiers de complément sont invités à y assister.

Avis

L'établissement de facteur-receveur créé à Lissac-et-Mouret sera mis en activité le 1^{er} mars prochain. Ce bureau ne desservira que la commune de Lissac-et-Mouret.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Plagès, le négociant bien connu de notre ville, décédé à l'âge de 71 ans.

Nous adressons à Mme Plagès, à sa famille, nos sincères condoléances.

Syndicat de l'épicerie du Lot

Le Bureau rappelle aux membres du syndicat que le banquet annuel aura lieu à Souillac, dimanche prochain 5 février courant, à douze heures, à l'Hôtel du Commerce. (Prix 12 francs).

L'Assemblée annuelle s'ouvrira le même jour à quatorze heures à la Mairie de Souillac.

Le Bureau.

Le Rallye-Négrevail

La Société de chasse aux sangliers le « Rallye-Négrevail » tiendra sa réunion annuelle qui sera clôturée par un banquet dimanche 5 février, à Larnagol.

La chasse aux sangliers

Au cours des battues organisées en 1921, dans le Lot, il a été abattu 807 sangliers. Il a été accordé aux chasseurs 591 primes de l'Etat et 203 primes du département.

TAXE DU PAIN

A dater du premier février 1922 le pain de consommation courante est taxé dans l'étendue de la commune de Cahors à 0 fr. 925 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains ronds de deux kilos et les pains d'un poids supérieur.

Les boulangers, doivent sans qu'ils aient en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu. Les pains de deux kilos, longs, seront payés à raison de 0 fr. 95 le kilo et devront peser exactement le poids.

Si des pains ronds sont demandés, le boulanger à défaut de ces pains, devra donner des pains longs au prix de 0 fr. 925 le kilo.

Sont qualifiés « pains de fantaisie » tous autres pains d'un poids inférieur à deux kilos. En raison de leur plus grande cuisson et de leur prix de fabrication plus élevé, ces pains seront vendus à la pièce, à raison de 0 fr. 95 le kilo. Les pains dits de un kilo devront peser au minimum sept cent cinquante grammes et les pains d'un demi kilo au moins trois cent soixante-quinze grammes.

Bienfaiteur

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro, que le nommé Jarlan avait été trouvé mort dans l'appartement qu'il occupait rue des Augustins.

Jarlan, comme nous le disions, était souffrant depuis quelques jours ; comme il vivait seul, les voisins lui donnèrent quelques soins.

Au cours des recherches faites dans sa chambre, pour connaître la situation exacte du défunt, on a trouvé des papiers permettant de constater que Jarlan possédait un magot assez coquet.

On évalue à 25 ou 30.000 francs l'argent qu'il possédait et il était en outre, propriétaire d'un immeuble à Gourdon où réside son frère.

La famille fut prévenue ; mais Jarlan a, par testament déposé chez M^l Sourdrille, laissé tout son avoir au Bureau de bienfaisance de Cahors.

Société Agricole Botanique du Quercy

Il est rappelé aux propriétaires de terrains incultes, plus ou moins arides qu'ils peuvent sérieusement augmenter leurs revenus par la culture des plantes et arbustes économiques qui réussissent admirablement bien dans les causses et coteaux de la région Quercynoise.

Conformément à son programme le Comité Botanique du Quercy met gracieusement à la disposition de ses adhérents une certaine quantité de boutures de Romarin, de Lavande et d'Hyrope qui plantées en pépinière, ou mises en place par deux dans les vignes abandonnées comme on fait avec des plans de rupestres pour remplacer les vieilles souches, racinent facilement avec un pourcentage très élevé.

Des graines et des Rhysomes de plantes médicinales ou économiques, (Tris, Jusquiame, Oryan, Hysope).

Des plants racinés de plantes et arbrisseaux vivaces Thym, Sariette, Lavande etc.

Pour avoir droit à cette intéressante et gratuite distribution qui sera faite au prorata des demandes, il suffit d'adresser au plus tôt son adhésion avec le montant de la cotisation annuelle qui est fixée à 4 fr. 50 pour l'année 1922, à M. le Directeur technique du Jardin Botanique, 3, rue Joffre, à Cahors.

P. S. — Pour recevoir franco l'intéressante brochure sur les valeurs à exploiter dans la région Quercynoise

et la mise en culture des terres médiocres, ou la taille pratique du prunier d'ente, envoyer 1 fr. 10 à même adresse pour chaque brochure.

Grand Concert-Conférence

La soirée du jeudi 9 février prochain aura, dans le cadre parfait du Palais des Fêtes, toute l'ampleur de beauté que comporte son remarquable programme, tout le succès que commande le but hautement social de cette manifestation d'art dont le bénéfice ira à l'œuvre du Dispensaire anti-tuberculeux.

Sans insister autrement sur l'urgence vitale de l'œuvre anti-tuberculeuse dont la réalisation honore Cahors et le département du Lot, placés par là au premier rang dans la lutte nationale contre le terrible fléau, disons l'importance artistique de cette soirée.

Le concours des deux éminentes artistes, Mlle Thérèse Combarieu, violoniste très applaudie à Paris, Mlle Jackson, la cantatrice réputée, la collaboration de musiciens aimés du public de Cahors, MM. Michel, Crasous, Nouyrit, la conférence sur César Franck par M. Heldt, tout nous permet de prédire le plus large succès à la soirée du 9 février dont nous publierons, samedi, le programme détaillé.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Grand match de sélection pour la coupe Héroles

Pour la première fois, un grand match sur lequel les yeux de tous les sportifs sont fixés, va se dérouler à Cahors sur notre stade « Lucien Després ».

Grâce à l'heureuse initiative de l'Aviron Cadurcien, un judicieux aménagement de son terrain et surtout à l'effort prodigieux que cette année cette Société a fourni, les dirigeants du Comité des Pyrénées, sur le rapport de M. Léry, Président de la Fédération française, ont décidé de nous donner ce véritable tournoi, à titre d'encouragement.

Cette solennité sportive, qui va réunir à l'île de Cabessus les meilleurs équipiers des Clubs affiliés au Comité des Pyrénées, aura lieu irrévocablement le 19 février.

Elle attirera à Cahors de nombreux sportifs de toute la région pyrénéenne, heureux de venir applaudir les meilleurs sprinters du rugby, après les sélections de l'équipe de France, car la sélection Héroles, en effet, après la sélection de l'équipe de France est la plus belle épreuve de rugby de l'année.

Le public cadurcien en venant très nombreux à ce grand match, le 19 février, montrera l'intérêt qu'il apporte au noble jeu du ballon ovale. C'est la meilleure façon pour nos compatriotes d'encourager le Sport et sa vieille Société l'Aviron Cadurcien.

Nous donnerons tous détails, très prochainement, au sujet de l'organisation de ce grand match. D'ores et déjà, l'Aviron cadurcien, désireux d'attirer le plus de visiteurs possible, fait prévenir tous les clubs affiliés aux Pyrénées qu'il assurera dans les meilleures conditions, le séjour aux étrangers qui viendront ce jour-là dans nos murs.

Le Comité.

Les sociétés sportives et le droit des pauvres

Nous lisons dans le Courrier du Centre le jugement suivant qui intéressera certainement les sociétés sportives :

Le Tribunal de première instance de La Rochelle vient de rendre le jugement ci-après dans une instance introduite par le receveur municipal contre le Stade Rochelais.

« Sur la compétence : Attendu que l'article 96 de la loi du 25 juin 1920 édicte que le droit des pauvres sera recouvré comme en matière de contributions indirectes, les tribunaux civils sont désormais seuls compétents.

« Sur le fond : Après avoir constaté que le S. R., affilié à l'U. S. F. S. A., déclare d'utilité publique et agréé par le ministre de la guerre, ne poursuit aucun but de spéculation et que si l'exonération du droit des pauvres n'a pas été spécifiée dans l'article 93 de la loi du 25 juin 1920, c'est parce que cette taxe n'avait pas été prévue pour ces sociétés par les lois antérieures, et que la jurisprudence s'était déjà prononcée dans un sens favorable à l'exemption.

« Attendu que, si le Conseil d'Etat a exonéré les sociétés de courses de chevaux, à fortiori doit-il en être de même des sociétés de football restées en dehors des prévisions du législateur, et poursuivant un but purement sportif, celui de fortifier la jeunesse, de l'exercer, de développer son adresse et son endurance physique.

« Par ces motifs : Le Tribunal se déclare compétent, décharge le Stade Rochelais de la taxe dite « droit des pauvres » et condamne le receveur municipal aux dépens. »

Jusqu'ici, les jugements avaient été rendus par les conseils de préfecture. Pour la première fois, un tribunal de première instance est saisi et tranche la question dans un sens aussi juste que favorable aux sportifs.

Office de placement

En 1921, l'office départemental de placement du Lot a enregistré 1.178 offres d'emploi et 819 placements. Sur ce nombre, 23 mutilés ou réformés ont été placés.

Concours

Un concours pour un emploi de Rédacteur de Préfecture aura lieu :

1° Pour la Préfecture du Tarn-et-Garonne le 18 février. (Inscriptions reçues jusqu'au 11. — S'adresser, pour renseignements, au Secrétariat général) ;

2° Pour la Préfecture de l'Aveyron, le 20 mars. (Inscriptions reçues jusqu'au 28 février. — S'adresser, pour renseignements, au Cabinet du Préfet).

Vol

Plainte a été portée par M. Clary, propriétaire à Savanac auquel une bache d'auto-camion a été volée à Cahors, mercredi, jour de foire.

THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons que c'est le 8 février que sera jouée sur la scène de notre théâtre

La Traviata

Castelfranc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal dans sa séance du 26 Janvier, sous la présidence du Maire, a voté la protestation suivante :

Le Conseil municipal de Castelfranc, se permet d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur l'état déplorable de la partie du palier de la route Nationale n° 111, située entre l'agglomération de la dite commune et la gare de Castelfranc-Prayssac.

Alors que cette route Nationale a reçu l'an passé sur d'autres points et notamment dans la commune de La Bastide-du-Vert, un rechargement complet, fait avec des matériaux d'une grande durée et provenant de Bagnac, la partie qui nous intéresse, reçoit caillou, un peu décalcaire de très mauvaise qualité, et pour la plupart roulés de la montagne à la suite des gelées.

Il s'en suit que cette partie de route est devenue quasi impraticable, le léger entretient qu'elle reçoit étant d'autant plus insuffisant que les matériaux employés sont plus mauvais et que les eaux ne peuvent s'écouler, la voie Decauville de la société de l'Erigord qui tient un des côtés, étant beaucoup plus élevée que la chaussée elle-même.

Le Conseil Municipal de Castelfranc, espère que l'Administration des Ponts et Chaussées, prendra toutes mesures utiles pour remédier à bref délai à cet état de choses aussi déplorable qu'anormal, étant donné qu'on peut affirmer que c'est la partie de route la plus fréquentée de tous les cantons environnants, neuf communes l'empruntant, pour expédier les produits du pays, et retirer les approvisionnements nécessaires.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de Castelfranc, de vouloir bien adresser une copie de la présente délibération, à M. le Préfet, à M. l'ingénieur en chef, et à M. les Conseillers général et d'arrondissement du canton.

Démographie. — Il a été enregistré pendant l'année 1921, 17 décès et compris 2 transcriptions, 4 naissances, 6 mariages et 2 transcriptions.

Et tous les ans pareil fait se reproduit. Aussi la population de Castelfranc qui compte plus de 900 habitants, il y a un demi-siècle, n'en compte plus que 412 actuellement, grâce, encore, à l'usine à chaux et ciments, qui occupe une cinquantaine d'ouvriers ou ouvrières.

Duravel

A propos de la place de la victoire. — Mon opinion motivée par l'intérêt général au sujet de la place à donner au monument aux morts de la guerre n'a pas convaincu mon ami, M. Rougié Valentin, conseiller municipal. Je souhaite d'être plus heureux aujourd'hui, car ma sympathie très réelle pour le conseiller municipal de Cahors aimerait voir en lui l'interprète du bon sens public et le représentant, non pas d'une vingtaine d'électeurs, mais de tous les électeurs de la commune de Duravel, une et indivisible.

Mon honorable contradicteur préconise, comme emplacement, le carrefour des quatre routes, sur l'angle Sud-Ouest de la mairie. Comment peut-on croire que l'effet sera plus heureux ? Et que deviennent alors les lois de la symétrie ? Je n'hésite pas à dire que le résultat serait plus baroque encore et d'ailleurs, la place serait aussi bien condamnée dans un cas comme dans l'autre.

L'ami Valentin prétend que « les places ne manquent pas » à Duravel. Je crois qu'il a voulu plaisanter ou soutenir quelque amusant paradoxe, sinon il ne craindrait pas de se mettre en contradiction avec un certain vote déjà pris, dans le but d'agrandir la place de la mairie, décida la translation d'un monument fort respectable en d'autres lieux. Il me semble qu'en « bonne logique » ses raisons doivent être les mêmes au sujet de l'autre fois.

En outre, il affecte de croire que si le monument est élevé devant la façade de l'église, les enfants de la section de Cahors n'auront pas droit aux hommages publics comme les autres. Selon lui, seule, la place de la mairie aurait cette vertu. Que mon ami se détrompe : c'est précisément le contraire qui est vrai. Le clocher de Duravel offre à la population tout entière de la commune, depuis les bords du Lot jusqu'aux sources du ruisseau de Cazes un blason, vieux de plus de huit siècles et autrement glorieux que celui de la maison carrée de 1860, à l'aspect froid, vide et incolore et qui, par surcroît, ne symbolise pas grand'chose.

Mon honorable contradicteur me prie de réserver ma « compétence et mes relations » (sic) pour l'étude d'un projet de démolition du pâté de maisons de la halle jusqu'à l'église. Mais croit-il qu'il y a lieu d'exproprier tout Duravel pour un projet d'aucune utilité. De grâce, ne confondons pas la fantaisie et l'utilité actuelle ! Quand mon ami Rougié vient assister à un enterrement à Duravel, il devrait, comme moi, avoir honte d'assister à la confusion qui règne, faute de place, à l'entrée de l'église. C'est un véritable scandale notre projet, qui n'a rien de fantaisiste.

Enfin, que mon ami Valentin Rougié sache que « ma compétence et mes relations » sont acquises à tout le monde, à lui comme aux autres, mais surtout à l'Assemblée générale soit en vue. Le projet que je défends au nom de l'opinion unanime, devrait-il favoriser mon plus grand ennemi, je serais le premier à le voter dans l'intérêt de tous. C'est, à mon sens, l'attitude que doit avoir tout mandataire conscient d'une collectivité, et à plus forte raison d'une commune, qu'il soit l'élu du Nord, du Midi, de l'Ouest ou du centre de cette commune, voire de la section de Cazes.

Limogne

Le monument aux morts de la guerre. — Dimanche, a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire des 24 enfants de la commune de Limogne morts pour la Patrie. Ce monument superbe est dû au sculpteur Fernand Olié, de Toulouse, originaire de Limogne.

A 10 h., un service funèbre fut célébré, au cours duquel M. l'abbé Delpech, lieutenant pendant la guerre, professeur de philosophie au séminaire de Cahors, Chevalier de la Légion d'honneur, prononça un sermon patriotique.

La cérémonie officielle a eu lieu à 2 h. Le cortège officiel, précédé de la fanfare jouant un pas redoublé prend place sur l'estrade, face au monument qui est recouvert de couronnes.

Après l'appel des 24 enfants de Limogne morts au champ d'honneur, M. le docteur Ouvrière, président de l'Union amicale des anciens combattants, remet le monument à la commune. M. Couderc, maire en prend possession. Puis, M. Pradines, conseiller général, Pépin, conseiller général de la Préfecture, Delmas, député et de Monzie, sénateur prononcent des discours qui sont très applaudis.

Après la cérémonie, un vin d'honneur fut offert aux invités à l'hôtel de la Poste.

Dimanche, nous publierons un compte rendu plus détaillé.

Figeac

Mouvement Préfectoral. — Nous apprenons la nomination de notre sympathique Sous-Préfet, M. Laburthe, en qualité de Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot.

Nous lui adressons nos bien sincères félicitations pour le poste de choix et l'avancement bien mérité dont il vient d'être l'objet.

Administrateur distingué, d'une aménité sans égale, se faisant un plaisir de rendre service chaque fois qu'il le pouvait, M. Laburthe laissera dans l'arrondissement de Figeac le meilleur souvenir et d'unanimes regrets.

C'est M. Daudonnet, chef de cabinet de Préfet qui est nommé à Figeac en remplacement de M. Laburthe.

M. Daudonnet est déjà connu dans le département du Lot, où il fut le chef de cabinet de M. Grillon ancien Préfet à Cahors. Durant son court séjour dans ce département il avait déjà su s'acquérir de vives sympathies auprès de ceux qui l'avaient connu.

Qu'il nous permette de lui adresser nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Société de chasse. — Une réunion aura lieu ce soir à 20 heures dans une des salles du Café Central en vue de la fondation d'une société de chasse.

Tous les disciples de St Hubert sont priés d'assister à cette réunion qui ne manquera pas d'intéresser pour eux.

Teysieou

Soirée récréative. — Nos écoles de garçons et de filles organisent pour dimanche prochain 5 février une soirée récréative au profit des pupilles de l'Ecole. Le programme comporte des chants et des monologues, quelques scènes de « Bourgeois gentilhomme », une opérette, une petite comédie et la « Farce du cuvier ».

Une première représentation commen-

cera à 6 h. 30 et une deuxième à 9 heures. Des cartes d'entrée sont distribuées gratuitement.

Gourdon

Chiffre d'affaires. — Le receveur des Contributions Indirectes de Gourdon a l'honneur de prier MM. les commerçants de sa recette de vouloir bien totaliser leurs ventes de 1921 de manière à activer, lors du passage dans les tournées, la conclusion des abonnements au chiffre d'affaires pour l'année 1922.

Football. — Dimanche dernier, une équipe très mixte de l'U. S. Gourdonnaise se déplaça à Martel qui lui opposa une sélection de joueurs de Rocamadour, Martel, Gramat, etc...

Le terrain marécageux et le ballon glissant, empêchèrent les lignes arrières gourdonnaises de donner, aussi ce fut un duel d'avants où les nôtres contrôlant le ballon 9 fois sur 10 eurent toujours le jeu dans les 40 mètres adverses.

Le résultat 0 à 0 n'indiqua pas la physionomie du match, car 3 essais marqués en force furent refusés par l'arbitre.

A Gourdon, Fontanel fut le meilleur des 30.

A. Martel, Paillès et le 3/4 aile gauche furent bons.

Bonne capture. — Notre foire du 28 janvier dernier a été marquée par de nombreux vols d'un genre inédit.

Ces vols sont l'apanage de privilégiés habiles et peu scrupuleux. Ils sont appelés : vols au « rendez-moi ». On paye une marchandise avec un billet de banque généralement de 20 fr. Pendant que le fournisseur cherche la monnaie le filou subtilise le billet. Ce procédé qui paraît cependant impraticable, réussit presque à chaque coup.

Pour l'avoir pratiqué en grand le jour de notre dernière foire chez un grand nombre de négociants de la ville, les gitanes : Bouche Pauline, 47 ans ; Dupré Jeanne, épouse Bouche, 42 ans, et Aguerre Maria, 31 ans, ont couché au violon du commissariat de police et ont été ensuite écrouées à la maison d'arrêt, malgré leurs énergiques dénégations.

Elles pourront méditer longuement sur leurs mésaventures à Gourdon.

Martel

A la maison d'arrêt. — Lundi matin, la gendarmerie de notre ville a procédé à l'arrestation de Marcel Marty, âgé de 20 ans, qui, dans la soirée du dimanche, pénétrant dans l'immeuble du sieur Saury, marchand de vins, avait fracturé une armoire et fait main-basse sur l'argent qui s'y trouvait.

Mardi matin, les gendarmes l'ont conduit à la maison d'arrêt de Gourdon.

Salviac

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Salviac est convoqué en assemblée ordinaire le dimanche 5 février à 10 heures du matin. A l'ordre du jour : Liste d'assistance médicale gratuite. Examen des demandes de soutiens de familles. Divers.

Etat des routes. — A juste titre, les routes du département du Lot sont réputées excellentes par les nombreux touristes et habitués de la route ; les plus récentes ont toutefois gravement endommagé la route de Salviac à Gourdon. Nous reconnaissons toutefois que cette voie est en outre très fréquentée par les charretiers et les autobus et les lourds camions qui la sillonnent.

Par endroit la route est crevassée et il y a de profondes ornières et la route est ainsi dangereuse, surtout la nuit. Nous espérons que l'Administration des Ponts et Chaussées fera sans tarder les réparations les plus urgentes.

AVIS DE DECES

Madame Vve PLAGÈS ; Les familles LUGES PLAGÈS, Jacques MARFAN, Louis ROUSSY, Gabriel CHERON, ses enfants et petits-enfants ; Les familles RIVERS, MARECHAL, CRAVIGNAC, PARIS, LACOSTE, LA COMBE, RAMONDOU, ALADEL, DARNIAULT, SALINIE, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Emile PLAGÈS

Ancien négociant. leur époux, père, beau-père, grand-père, neveu et cousin, décédé dans sa 71^e année. Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 4 février à 9 heures 1/4 en l'Eglise Cathédrale de Cahors.

Réunion à la maison mortuaire, 7, rue St-Maurice.

REMERCIEMENTS

Les familles BRETON-CAMPISTRON et tous les autres parents, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Julien BRETON

—

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 17.

LES CHEMINOTS ALLEMANDS EN GRÈVE

De Berlin : La grève des cheminots allemands a commencé à minuit. Le gouvernement a pris toutes les mesures utiles pour faire avorter le mouvement. Il a publié un nouvel appel disant que les cheminots qui prendront part à la grève seraient immédiatement révoqués et traduits devant les tribunaux.

On croit que 20 0/0 au moins des cheminots ne participeront pas à la grève. De Francfort-sur-le-Mein et de Leipzig on dit que seuls les convois conduits par le personnel supplémentaire ont pu partir.

Le Comité du Syndicat des Cheminots allemands est introuvable. On dit que, craignant des arrestations, il aurait changé plusieurs fois de locaux.

La question de Tanger

De Madrid : D'après l'Epoca, la question de Tanger serait discutée à Gènes en présence du représentant de l'Espagne. L'Angleterre ne permettra jamais qu'on la discute sans la présence de l'Espagne.

Conseil de Cabinet

Un Conseil de Cabinet s'est réuni ce matin au Ministère des Affaires Etrangères. Il a expédié les affaires courantes et a discuté les questions à l'ordre du jour des deux Chambres.

Les travaux de la Chambre

La Chambre continuera et terminera aujourd'hui la discussion du budget des dépenses recouvrables.

En prévision de la discussion du projet de loi militaire qui doit venir immédiatement après le budget des dépenses recouvrables, la Commission des Finances entendra cet après-midi M. Maginot, le ministre de la guerre.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

DECEAS

Le Tribunal de Commerce de Cahors a, par jugement en date du trente et un janvier mil neuf cent vingt-deux, déclaré nul et de nul effet le jugement du vingt-quatre janvier mil neuf cent vingt-deux, déclaratif de la faillite du sieur Léon MONVILLE, épicerie-mercerie, demeurant à Prayssac ;

Rapporté le dit jugement et remis les parties au même et semblable état qu'avant icelui.

Le Greffier, E. MANEYROL.

AVIS

PRADELLE Henri, maître maçon des Travaux publics, exécutera des travaux en bâtiments de toutes sortes : pierre de taille, mosaïque, moellon, ciment armé, enduit en ciment, enduit au mortier de chaux, terrassement, etc... aura de bons ouvriers maçons, cimentiers, au fur et à mesure du travail. Ira à la campagne.

S'adresser : 49, rue Nationale, CAHORS.

SOCIÉTÉ MODERNE DE CAPITALISATION

Société anonyme pour favoriser l'épargne par la Capitalisation

ENTREPRISE PRIVÉE ASSUJETTIE AU CONTRÔLE DE L'ETAT

Capital : 1.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 77, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

Constitution de Capitaux payables à ÉCHÉANCES FIXES ou à la suite de TIRAGES MENSUELS d'amortissements anticipés garantis

AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS

S'adresser à M. Paul CLOSSE, Inspecteur Général, 11, rue Saint-Lazare, à Paris (9^e)

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

TROISIÈME PARTIE

LE COMPAGNON D'ARMES

— Lui avez-vous pardonné ?

— Il ne me l'a pas demandé.

— C'est qu'il souffre.

— Oui, peut-être. Le sort le frappe cruellement. Lui, du moins, l'avait provoqué.

— Souvenez-vous de maman.

Il se pencha pour embrasser le front de sa fille.

— Ne me demande pas d'être faible, Marguerite. Je l'ai visité deux fois à la prison. Je l'ai trouvé mué dans son orgueil. Il ne m'a témoigné aucun regret de sa conduite qui nous a causé tant de maux. Je n'attends qu'un mot de lui pour lui pardonner, et nous n'échangeons que des propos insignifiants.

— Avec moi, il pleure sur notre mère. Avec vous, il n'ose pas.

— C'est à moi de l'attendre. Je l'attendrai.

Marguerite inclinée ne vit pas la douceur triste qui, répandue sur le

visage vieilli, atténuait la fermeté des paroles. Elle répéta :

— Il souffre. Il est malheureux.

— Et nous ? dit M. Roquevillard.

Il souleva délicatement la tête de la jeune fille, et changeant de conversation, à son tour il interrogea :

— Qu'as-tu fait cet après-midi ?

— J'ai promené le petit Julien. Puis j'ai écrit longuement à Hubert.

— Ah ! moi aussi.

Hubert leur était encore un sujet d'inquiétude. La dernière lettre venue du Soudan annonçait que l'officier avait pris les fièvres, et qu'il était malade, dans une case isolée, sans médecin. Il plaisantait lui-même sur cette malencontreuse fatigue sans gravité, mais un certain accent détaché contrastant avec une formule plus affectueuse d'adieu avait frappé et profondément affecté son père et sa sœur. Ils se turent, le cœur serré. Marguerite alluma une lampe pour chasser l'obscurité qui emplissait la pièce de mauvais présages. Comme elle laissait tomber les rideaux, on frappa à la porte.

— Ce sont eux, dit M. Roquevillard.

Et la jeune fille n'eut que le temps de disparaître par la porte qui communiquait avec l'appartement. Déjà l'avocat s'avancait pour recevoir ses visiteurs. M. Hamel entra le premier, suivi de M. Bastard.

Le bâtonnier jouissait, au barreau de Chambéry, d'une estime respectueuse, que son grand âge, sa science juridique et la dignité de sa vie imposaient. C'était un vieillard de

soixante-quinze ans, si maigre qu'il flottait presque dans sa redingote élimée dont il assurait avec obstination qu'elle durerait autant que lui. L'hiver, il ne prenait pas la peine de passer les manches du pardessus d'une coupe surannée dans lequel il se drapait. Son visage rasé portait une couronne de cheveux blancs soulevés en désordre et ses joues sans couleur paraissaient diaphanes. Sa haute taille se voûtait comme ces peupliers trop grésés que tort le vent. Mais son caractère ne s'était jamais courbé. Rien ne l'avait pu faire dévier de la ligne de conduite que ses fermes convictions avaient de bonne heure choisie dans le sens de ses traditions de famille. L'abord froid et distant, la voix brève, il montrait autant de rigidité dans les principes que de fièvre courtoise dans les relations. Il manifestait sa grandeur dans les circonstances ordinaires comme dans les importantes. La fortune et l'adversité avaient trouvé son âme égale. Pourtant il avait connu celle-ci principalement sur le tard et quand l'homme, à la fin de sa journée, a droit au repos. Les mauvaises spéculations d'un fils l'avaient ruiné. Il s'était remis simplement au travail pour gagner le pain quotidien. Rarement à la barre, il était le conseiller auquel on songe dans les affaires délicates, dont on n'attend rien que d'équitable et de droit. On ne le voyait guère hors de son cabinet de consultation, petite pièce obscure et pauvre, où

l'on venait lui soumettre spécialement des transactions et des arbitrages comme à un juge souverain. S'il en sortait, c'était le soir, pour gagner l'église d'un pas encore rapide l'air frileux et pressé, indifférent au monde extérieur, écoutant la voix de Dieu dont il attendait l'appel avec une patiente résignée.

Malgré leur grande différence d'âge, une de ces anciennes amitiés que la parité d'existence et la communauté de luttres fortifient au point de les assimiler aux liens du sang, l'unissait à M. Roquevillard dont il avait protégé les débuts professionnels et qui, de son côté, l'avait soutenu dans l'effondrement de sa situation matérielle tenant tête aux créanciers, obtenant des délais, organisant au mieux les ventes et les paiements. Lorsque le cadet fut frappé à son tour, l'ainé sortit de sa retraite. Mais il sentait la glace des années de son impuissance.

La renommée lui imposait M. Bastard comme second. Ce jeune homme, — c'est ainsi que le vieillard l'appelait malgré ses quarante-cinq ans, — ne laissait pas de l'inquiéter par un certain cynisme dans la conversation, et le parti pris de considérer le procès au point de vue spécial des honoraires. Mais à la barre, il était redoutable comme une armée ; ironique et lyrique tour à tour, railleur ou émouvant, modulant sa voix comme un ténor et ses gestes comme un acteur, il se posait tout de suite au premier rôle, était là sa

grande barbe, ses traits réguliers, sa calvitie luisante comme des insignes d'autorité, s'agitait, se démenait, dominait toute la scène et finalement escamotait jurés, juges adversaires dans les plis de sa toge qu'il déployait comme un étendard. Il fallait tenir compte de cette supériorité incontestable aux assises, et M. Hamel, humble serviteur de la vérité, qui détestait tout appareil d'éloquence et de déclaration, avait imposé silence à ses goûts personnels pour mieux assurer l'acquiescement du fils de son ami.

Bien que M. Roquevillard eût toujours tenu à distance, et bousculât sans pitié à l'audience ses habiletés et ses séductions par une tactique simple qui consistait à courir droit au but avec la vitesse d'une charge de cavalerie, telle était la force de l'assistance confraternelle que M. Bastard avait accepté avec empressement de prendre la défense de Maurice et s'y montrait déjà actif et résolu.

Après un échange de poignées de main, le bâtonnier résuma la situation en quelques mots :

— Vous savez, mon cher ami, que j'ai prié notre confrère Bastard de nous venir en aide. Je suis trop vieux et je ne sais pas émouvoir. Il plaidera. Je l'assisterai. Nous avons étudié le dossier ensemble et vu votre fils à la prison. Une difficulté se présente.

— Laquelle ? demanda le père anxieux.

— Bastard vous l'expliquera mieux que moi.

Celui-ci agita sa belle tête avec importance. Assez avisé pour juger tout effet inutile dans le cabinet, il se contenta d'un exposé bref et clair.

Où, j'ai étudié le dossier. Le fait